

Retraites, destruction du service public et de nos conditions de travail : Rien n'est joué !

Même si le formidable mouvement de grève lancé le 5 décembre dans l'unité syndicale contre la réforme des retraites n'a pas généré, comme nous l'espérons, une grève reconductible massive dans notre profession, il n'en demeure pas moins que :

- Nous avons constitué un noyau fort et organisé de résistance qui, pendant deux mois, a porté sur la place publique la colère de l'immense majorité de nos concitoyens contre cette politique ultralibérale, contre ce hold-up gouvernemental sur l'argent de nos retraites, aux côtés de nombreux secteurs professionnels (cheminots, avocats, énergie...).

- Nous avons profondément déstabilisé ce gouvernement qui, après la démission de Delevoye, après la remise en cause de son projet par le Conseil d'Etat... se trouve acculé et pourrait être obligé de recourir au procédé le plus antidémocratique qui soit, le 49.3, pour faire passer sa réforme à l'assemblée nationale (où il détient pourtant la majorité !).

Nous n'avons jamais vécu une telle crise sociale et politique et le SNUDI FO du Gard estime avoir rempli pleinement son rôle de syndicat indépendant et revendicatif en y contribuant.

Nous ne reviendrons pas maintenant sur les obstacles que nous avons rencontrés et rencontrons encore mais sachez bien que le combat n'est pas terminé et que chacun y aura sa place car renoncer, c'est accepter l'inacceptable pour nous-mêmes et les générations futures.

Bien entendu, au jour et à l'heure qu'il est, il n'est pas question d'appeler les enseignants à la reconduction de la grève mais il faut absolument rester mobilisés et se tenir prêt à toute éventualité dans la mesure où une étincelle est susceptible, chaque jour, de mettre le feu aux poudres.

A titre d'exemple, l'intersyndicale des professeurs d'Université et des personnels de la Recherche appellent à la grève à compter du 5 mars contre le projet de loi LPPR qui s'attaque à leurs statuts et instaure la précarité mais aussi contre la réforme des retraites.

Les avocats ont lancé une marche aujourd'hui en direction de l'Assemblée Nationale pour porter leurs cahiers de revendication aux députés.

Dans notre secteur

- la carte scolaire va être plus sanglante que jamais avec une dotation négative pour la première fois depuis la fin des années 90 et donc des fermetures massives de classes
- le mouvement va se faire sans aucun contrôle des organisations syndicales, dans le flou le plus complet avec tous les risques de clientélisme
- Les remplaçants vont être sacrifiés sur l'autel d'un statut unique
- Les actuels TD n'auront plus droit à leur mouvement mais à des affectations d'office
- La pseudo-revalorisation Blanquer/SE UNSA ne sera qu'un plat de lentilles et aura, pour contrepartie, un bouleversement de nos obligations de service avec de nouvelles

missions, une augmentation de notre temps de présence à l'école, la formation continue pendant les vacances...

La liste pourrait encore s'allonger mais, créer les conditions pour défendre notre système de retraite c'est aussi se donner la possibilité de faire fléchir le gouvernement sur toutes ces attaques contre nos conditions de travail et nos droits statutaires.

Au niveau interprofessionnel, l'intersyndicale nationale appelle à la grève et au blocage du pays le 31 mars.

Nous vous invitons donc d'ores et déjà à :

- **Venir massivement à nos réunions d'information syndicale** pour comprendre, discuter et engager la mobilisation sur tous les sujets qui nous touchent (liste en fin de mail)
- **Vous joindre à la manifestation départementale du jeudi 5 mars** (14h30 jardins de la Fontaine) aux côtés des personnels de l'université et de la recherche
- **Vous tenir prêt à toute éventualité en déposant d'ores et déjà vos déclarations d'intention de grève** jusqu'aux congés de printemps (modèle à télécharger [ICI](#))
- **Tout mettre en oeuvre, à votre niveau, pour que le 31 mars ne soit pas qu'une journée de plus mais un réel point d'appui pour faire céder le gouvernement** (tenez des réunions dans vos écoles ou vos secteurs pour en discuter entre vous, venez aux AG intersyndicales qui seront proposées...)

Vous pouvez compter sur le SNUDI FO pour être à vos côtés et ne rien lâcher !

Nîmes le 25 février 2020

Et, bien sûr, n'oubliez pas de prendre ou reprendre votre adhésion au SNUDI FO

Calendrier des RIS du SNUDI FO février/mars 2020

Dates et heures	Lieux
Jeudi 27 février 17h15	Alès EPU Langevin
Mardi 3 mars 14h	Nîmes UD -FO
Mardi 3 mars 17h15	Bagnols-sur-Cèze EPU Jean Jaurès
Jeudi 5 mars 17h30	Beaucaire école élémentaire Préfecture

Mardi 10 mars 17h15	Rousson <i>EPU</i>
Mardi 10 mars 17h30	Villeneuve les Avignons <i>EPU Montolivet</i>
Mardi 10 mars 17h15	Milhaud <i>EPU Jean de la Fontaine</i>
Mardi 10 mars 17h15	Nîmes <i>EPU Langevin</i>
Mardi 10 mars 17h15	Saint-Gilles <i>EPU Jean Moulin</i>
Jeudi 12 mars 17h15	Nîmes <i>UD -FO</i>
Mardi 17 mars 14h00	Nîmes <i>UD -FO</i> « spéciale AESH »
Mercredi 18 mars 9h	Nîmes <i>UD -FO</i>
Jeudi 19 mars 17h15	Aimargues <i>EPU Fanfonne Guillierme</i>

RAPPELS

- Vous avez droit à 3 RIS dans l'année dont une qui peut être prise sur le temps d'enseignement. Il vous suffit d'en informer votre IEN via votre boîte pro. Cela ne nécessite pas une demande d'autorisation d'absence car c'est un droit.

→ S'il s'agit d'une RIS sur temps scolaire, en cas de problème de remplacement, l'IEN peut estimer que la continuité du service public nécessite qu'il ne vous autorise pas à participer à la RIS. Dans ce cas, il ne doit pas s'adresser directement à vous

mais au syndicat. Contactez-nous si vous subissez des pressions de votre circonscription

→ Pour une RIS sur les 108 heures, il n'est pas nécessaire que la RIS ait lieu à la même date que l'animation pédagogique (ou conseil de maîtres, ou conseil d'école) qu'elle remplace.